



Crelan Fund Sustainable

Feeder de la sicav luxembourgeoise Econopolis Patrimonial Sustainable
Compartiment de la sicav belge Crelan Fund
Sicav autogérée.



Crelan

Une banque
vraiment comme il faut

À qui la sicav Crelan Fund Sustainable est-elle destinée ?

Ce compartiment est destiné à toute personne qui veut investir dans des actions et des obligations d'entreprises et de gouvernements fortes dans le domaine de l'environnement, du bien-être social et de la bonne gouvernance. Ce compartiment n'offre pas de protection de capital et s'adresse aux investisseurs ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, en fonction du résultat du questionnaire MiFID rempli par le client.

Horizon de placement

L'horizon de placement est la période au cours de laquelle un investisseur veut obtenir un résultat d'investissement donné pour un risque donné. C'est donc également la période au cours de laquelle un investisseur peut se passer de l'argent qu'il souhaite investir.

Objectif d'investissement

Le compartiment Crelan Fund Sustainable est un prétendu « Feeder » de la sicav luxembourgeoise Econopolis Patrimonial Sustainable (ci-après le « Master »*). En pratique, cela signifie que le compartiment investit en permanence au moins 95 % de ses avoirs dans des parts de la classe O du Master, et que, par conséquent, l'objectif d'investissement de Crelan Fund Sustainable est identique à celui du Master. De plus, le compartiment peut investir jusqu'à 5 % de ses actifs en liquidités afin de gérer les entrées et les sorties.

Le Master vise, à long terme, à offrir à ses investisseurs une plus-value en investissant dans des :

- › obligations et actions durables et internationales ;
- › obligations qui dépendent des situations économiques et des marchés, mais également des visions et attentes stratégiques du gestionnaire du Master ;
- › instruments du marché monétaire, espèces et équivalents de trésorerie ;
- › obligations et autres créances d'entreprises et de gouvernements avec au minimum une cotation « investment grade » ;
- › produits dérivés.

Le Master appuie sa politique d'investissement sur la vision relative à l'économie durable de l'économiste Geert Noels, telle que décrite dans son livre « Econoshock ».

Via le Master, le compartiment investit uniquement en actions d'entreprises qui répondent à des obligations strictes éthiques et durables. La liste d'exclusion du fonds de pension du gouvernement norvégien (Government Pension Fund Norway) sert de référence (« liste d'exclusion » telle que publiée sur le site Internet de Norges Bank : <https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-of-companies/>).

Le gestionnaire effectue, en outre, un contrôle supplémentaire à l'aide des résultats de Sustainalytics, une entreprise spécialisée dans la recherche de durabilité d'entreprises cotées en bourse et de pays.

* Le Master n'est pas commercialisé en Belgique.



Investment Grade

Le rating d'une obligation ou la notation de la dette ou « rating » est l'appréciation de la solvabilité de l'émetteur d'une obligation sous forme de l'attribution d'une note. La note donne ainsi une indication de la probabilité que l'obligation soit remboursée correctement. Le rating « Investment Grade » signifie que l'obligation est de qualité acceptable ou supérieure, ce qui correspond au score à long terme de Baa3 ou plus selon l'agence de notation Moody's et BBB- ou plus selon les agences de notation S&P et Fitch. Vous trouverez plus d'informations sur le rating d'une obligation sur Wikipedia, mot de recherche « notation financière ». (https://fr.wikipedia.org/wiki/Notation_financi%C3%A8re)

Risques majeurs

La valeur d'un droit de participation peut augmenter ou diminuer et l'investisseur peut récupérer moins qu'il n'a apporté. Parce que le Feeder investit au minimum 95 % de ses actifs dans le Master, les risques indiqués dans le prospectus du Master sont également valables pour le Feeder. Les différents risques à prendre en considération sont :

| | |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risque de change | Le Master investit dans des titres qui peuvent subir des fluctuations importantes de la valeur en raison de changements dans la situation financière de l'émetteur, mais aussi sur les développements politiques et économiques dans les pays où les émetteurs sont établis ou en raison d'une activité importante. La volatilité est influencée par les fluctuations des prix ou les fluctuations des devises et des taux d'intérêt, qui peuvent être affectés de manière imprévisible par divers facteurs, y compris les événements politiques et économiques. |
| Risque de liquidité | Les marchés de certains titres et instruments ont une liquidité limitée. Cette liquidité limitée pourrait être préjudiciable au Master, à la fois pour la réalisation au taux indiqué et pour l'exécution des ordres à des prix souhaités. |
| Risque de crédit | Le Master peut subir des pertes si une contrepartie est incapable de remplir ses obligations contractuelles. |
| Risque de marché | Le risque de marché est moyen en raison des investissements effectués par le Master essentiellement en actions et obligations, conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. |
| Risque de performance | Le risque de performance est moyen. Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance du Master. Cette performance est directement liée aux investissements en actions et obligations par le Master, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique. |

À propos de la sicav Crelan Fund

Les gestionnaires de Crelan Fund recherchent des entreprises qui ont une position concurrentielle solide et sont dirigées par un management compétent qui agit dans l'intérêt des actionnaires. Il est, en outre, crucial que le management mise sur un modèle d'entreprise durable, de sorte que la société soit en mesure également de continuer à créer de la valeur à long terme.

Les gestionnaires cherchent des opportunités en posant des questions ciblées dans le cadre des thèmes suivants :



Financier

Le taux d'endettement est-il tenable ?



Technologie

L'entreprise est-elle sensible à de grands chocs technologiques ?



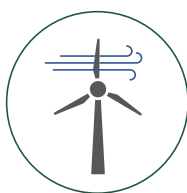
Démographie

Le marché évolue-t-il favorablement ?



Pays émergents

L'entreprise est-elle présente là où il y a de la croissance ?



Énergie

Les activités sont-elles économes en énergie ?



Écologie

Les activités sont-elles écologiquement durables ?



Geert Noels, administrateur de Crelan Fund :

« Crelan Fund recherche des entreprises qui offrent potentiellement une plus-value, parce qu'elles tirent avantage des grands défis d'aujourd'hui et de demain. »

Infos supplémentaires

Publication de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement dans la presse financière L'Echo et De Tijd, tout comme sur le site Internet www.crelan.be. La valeur nette d'inventaire du Master est disponible sur www.fundsquare.net.

Informations légales

Toutes les informations sur Crelan Fund et ses compartiments sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Crelan et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Belgium :

- › le prospectus d'émission détaillé ;
- › le document comportant les informations-clés pour l'investisseur (KIID) ;
- › les rapports des compartiments.

Crelan Fund Sustainable est un compartiment de la sicav Crelan Fund, une sicav de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/EG. Nous rappelons aux investisseurs que les performances passées ne constituent pas une garantie pour de futurs bénéfices. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché, de la variation du taux de change, des risques de liquidité et des incertitudes

Service plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan : Crelan Service plaintes – ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou utiliser le formulaire disponible sur le site Internet www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfm ASBL – North Gate II – Boulevard du Roi Albert II 8 – 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, e-mail ombudsman@ombudsfm.be, site Internet <http://www.ombudsfm.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/>.

politiques et sociales dans les pays où les compartiments investissent, de sorte que le montant investi initialement risque éventuellement d'être perdu.

L'investisseur doit lire le document comportant les informations-clés pour l'investisseur et le prospectus, préalablement à toute décision d'investissement.



Principales caractéristiques

La sicav Crelan Fund

Crelan Fund est une sicav belge à compartiments multiples, qui sont gérés par Econopolis Wealth Management, le gestionnaire de patrimoine d'Econopolis S.A.

| | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Forme juridique | Société anonyme |
| Type d'investissement | Sicav de droit belge qui correspond aux conditions de la Directive 2009/65/EG |
| Distributeur et promoteur | Crelan S.A. Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles |
| Gestionnaire du portefeuille d'investissement | Econopolis Wealth Management S.A. Sneeuwbeslaan 20 boîte 12, 2610 Wilrijk |
| Dépositaire | Caceis Bank Belgium Branch Avenue du port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles |
| Intermédiaire chargé du service financier en Belgique | Caceis Belgium S.A. Avenue du port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles |

Investir dans Crelan Fund Sustainable est uniquement possible via Crelan. Votre agent Crelan évaluera à l'aide d'un questionnaire votre connaissance et votre expérience en produits financiers, votre situation financière et vos objectifs de placement. Ainsi, il vérifiera si ce placement vous convient.

Contactez votre agent Crelan pour plus d'informations sur les compartiments de Crelan Fund.



Le compartiment Crelan Fund Sustainable

Crelan Fund Sustainable est un compartiment de la sicav belge Crelan Fund S.A.

Distributeur : Crelan S.A.

Gestionnaire du portefeuille d'investissement : Econopolis Wealth Management S.A.

| | |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catégorie d'actions | Capitalisation / Distribution |
| Code ISIN | BE6293683320 (Capitalisation) / BE6293684336 (Distribution) |
| Devise | EUR |
| Durée | Indéterminée, compartiment sans échéance finale |
| Coupure minimum | 1 part |
| Fréquence calcul valeur nette d'inventaire (VNI) | La valeur nette d'inventaire (VNI) est calculée hebdomadairement le mercredi (J+2) sur base du cours de clôture du jour J, J étant le lundi (le jour de la clôture de la période de réception des ordres). Si ce mercredi est un jour férié bancaire belge, le calcul est effectué le prochain jour ouvrable. |
| Clôture réception des ordres | J = date de la clôture de la réception des ordres (lundi à 9 h ou le jour ouvrable précédent, s'il s'agit d'un jour férié bancaire) et date de la valeur nette d'inventaire publiée. |
| Régime fiscal | Le compartiment Sustainable peut investir directement ou indirectement plus de 25 % du patrimoine dans des valeurs visées à l'article 19bis du CIR92. Dans ce cas et en cas de rachat de ses actions de capitalisation par la sicav, l'investisseur est assujéti à un précompte mobilier de 30 % sur la partie de la valeur du rachat qui correspond à la composante des intérêts, plus-values ou moins-values, provenant des valeurs visées ci-dessus (sauf modifications légales). |
| Frais | Frais ponctuels : › Frais d'entrée applicables chez Crelan : 2,50 % › Frais de sortie applicables chez Crelan : nihil Frais prélevés par le compartiment sur une année : 1,88 % (dont 1,25 % de frais de gestion annuels du feeder). Le chiffre des frais courants est une estimation basée sur le total des frais estimés. Ce chiffre peut varier d'année en année. Frais de garde : 0,00 % par an en cas de garde par Crelan. |
| Frais administratifs | En cas de changement d'une inscription nominée en une inscription directe (à la demande du client), des frais administratifs de 100 euros (TVA incluse) sont imputés. |
| Taxe de bourse sur des rachats | Rachats actions de capitalisation : 1,32 % avec un maximum de 4.000 euros (sauf modifications légales). |
| Taxe de bourse sur des conversions | Cap. vers Cap./Dis. : 1,32 % avec un maximum de 4.000 euros (sauf modifications légales). Dis. vers Cap./Dis. : 0,00 %. |

N'hésitez pas à contacter votre agent Crelan pour plus d'informations ou pour un entretien informel.

www.crelan.be



Crelan

Une banque
vraiment comme il faut